

EPCI DU BASSIN DE LANDRES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 14 avril 2016

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
Du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28

L'an deux mille seize, le jeudi quatorze avril à vingt heures à la salle municipale de Tucquegnieux, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : Mme CAPELLINI
Commune de BOULIGNY : MM. KINTZINGER, BRUSCO, FISCHESSE G., DONETTI, RIGOLET
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE P.
Commune de JOUDREVILLE : MM. LEON, CROCIATI
Commune de LANDRES : M. CECCATO
Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN
Commune de MERCY LE BAS : MM. PEDESINI, KOSINSKI
Commune de PIENNES : MM. MARIUZZO, TYL, MARRASSE, MAZZOCCO
Commune de TRIEUX : M. MIRJOLET
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, CARLI, FRETTE, GAYCHET
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

Etaient représentés :

Commune de BOULIGNY : M. BERNARDI est représenté par M. STACHOWIAK
Commune de PIENNES : Mme COUJOUR est représentée par Mme TYL
Commune de TRIEUX : M. GOURY est représenté par M. CECCATO
Mme SABBA est représentée par M. LEON

Etaient absents (excusés) :

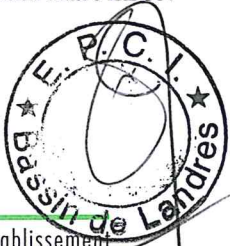
Commune de TRIEUX : Mme MASCELLI

Secrétaire de séance : Mme KOSINSKI

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
05/04/2016

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 18/04/2016
et publication du : 18/04/2016

Le Président
Jean-Marc LEON



Etablissement
Public de
Coopération
Intercommunale
Tél : 03 82 21 73 11
Fax : 03 82 21 88 34
e.p.c.i@epci-bl.eu
1, rue du C^l Fabien
B.P. 70039
54490 Piennes

Le Président
Jean-Marc LEON



Acte n° D2016-04-026
Frais de secrétariat des syndicats 2016

Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20160414-2016-026-DE
Date de télétransmission : 18/04/2016
Date de réception préfecture : 18/04/2016

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres,

Vu les conventions qui lient l'EPCI du Bassin de Landres au S.I.S. de Piennes et S.I.S.I.S. de Trieux-Tucquegnieux,

Après avoir entendu le Président,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De fixer les participations aux frais de secrétariat pour l'année 2016 des syndicats suivants :

SIS de Piennes : 7.000 €

SISIS de Trieux-Tucquegnieux : 1.000 €

Extrait certifié conforme,
Le Président
Jean-Marc LEON

